



Conférence de presse annuelle 2007

Fiche thématique n°10

La banque des projets européens

Luxembourg, le 8 février 2007

Soutenir les pays partenaires des ACP et en ALA

En sus des activités qu'elle mène dans l'Union européenne, la BEI contribue à la mise en œuvre des politiques communautaires d'aide au développement et de coopération économique dans 105 pays partenaires. Les mandats dont ils relèvent sont différents : si les objectifs de développement jouent un rôle central dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en Amérique latine et en Asie (ALA) l'accent est plutôt mis sur des activités spécifiques.

La BEI et les pays ACP

La BEI contribue à la politique communautaire de coopération extérieure et d'aide au développement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique au titre de l'Accord de partenariat de Cotonou conclu entre l'UE et les 79 pays ACP. L'Accord de Cotonou, qui fait suite à la Convention de Lomé IV, a été conclu en juin 2000 pour une durée de 20 ans, est assorti d'un protocole financier pour chaque période successive de cinq ans. Dans le cadre du premier protocole (2003-2007), la BEI assure la gestion de la Facilité d'investissement (FI), un fonds renouvelable assumant des risques d'investissement et doté d'une enveloppe de 2,037 milliards d'EUR, créé pour soutenir les investissements réalisés par des entreprises du secteur privé ou des entités du secteur public marchand, y compris les infrastructures génératrices de revenus qui revêtent une importance vitale pour le secteur privé. La FI bénéficie en outre d'une dotation de 1,7 milliard d'EUR au maximum en faveur des pays ACP (20 millions d'EUR pour les vingt pays et territoires d'outre-mer (PTOM) – un groupe de régions bénéficiaires qui jouissent d'une relation constitutionnelle particulière avec un État membre de l'UE), laquelle est financée sur les ressources propres de la Banque et assortie d'une garantie des États membres. Le deuxième protocole financier, qui couvre la période 2008-2013, prévoit l'affectation à la FI d'un montant supplémentaire de 1,53 milliard d'EUR, qui sera complété par une enveloppe plus étoffée de 2,03 milliards d'EUR au maximum destinée aux opérations de prêt financées sur les ressources propres de la Banque.

Des bonifications de taux d'intérêt peuvent être accordées dans certains cas précis, permettant d'offrir des conditions plus favorables, notamment pour des projets présentant une composante environnementale ou sociale importante ou pour des projets réalisés par le secteur public dans les pays qui mettent en œuvre des programmes d'ajustement économique.

Les financements que la BEI accorde en Afrique du Sud (RAS) relèvent d'un mandat séparé. Pour ce qui concerne la période 2007-2013, le montant disponible est de 900 millions d'EUR, contre 825 millions d'EUR pour la période 2000-2006.

*Prêts accordés par la BEI aux pays ACP, aux PTOM et à la RAS en 2006 et durant la période 2002-2006 (en millions d'EUR)**

Prêts signés par secteur	ACP (2002-2006)	ACP 2006	RAS (2002-2006)	RAS 2006
Énergie	544	207	130	80
Transports et télécommunications	177	4	60	-
Environnement	166	48	185	-
Industrie et services	515	117	-	-
PME	1 081	370	260	-
Total	2 484	745	635	80

* Pour 2002 et 2003, les chiffres relatifs aux pays ACP tiennent également compte des prêts consentis dans le cadre de la Convention de Lomé IV.

La FI peut désormais se prévaloir d'un solide historique d'activité : au total, les opérations approuvées se montent à 1,736 milliard d'EUR et les opérations signées à 1,205 milliard d'EUR. À ce chiffre, il convient d'ajouter les concours approuvés et signés sur les ressources propres de la Banque (respectivement 478 millions d'EUR et 337 millions d'EUR). Jusqu'à présent, la priorité a été clairement donnée aux projets réalisés par le secteur privé, qui entraînent pour 81 % dans le portefeuille des opérations signées au titre de la FI à la fin de 2006 (base cumulée). Pour le reste, 53 % du portefeuille actuel de la FI concernent le secteur financier – avec des résultats satisfaisants eu égard au développement de l'activité de microfinance dans les pays ACP et en particulier en Afrique subsaharienne – et 21 % portent sur des investissements industriels (opérations minières comprises). Les 26 % restants ont trait aux infrastructures de base (énergie, eau, transports et télécommunications).

Collaboration étroite avec la Commission européenne

La possibilité de mettre en commun le savoir-faire de la Banque et de la Commission ainsi que les opérations permettant d'associer les aides non remboursables de la Commission et les prêts de la BEI demeurent les principaux champs d'action concertée, comme en témoigne la signature, en 2006, d'un protocole d'accord entre la Banque et la Commission européenne en vue de la création d'un fonds fiduciaire qui soutiendrait les infrastructures régionales en Afrique. Au travers de ce fonds, qui acceptera également les contributions des États membres, la Commission européenne allouera, dans un premier temps, jusqu'à 60 millions d'EUR d'aides non remboursables sous la forme de bonifications de taux d'intérêt applicables à quelque 260 millions d'EUR de prêts de la BEI.

Dans le même ordre d'idée, des progrès notables ont été enregistrés en Éthiopie, à Madagascar et au Mozambique dans la réalisation de projets financés par la BEI au titre de la Facilité pour l'eau que l'UE a mise en place en 2004 pour favoriser et soutenir les investissements entrepris par des pays ACP dans le secteur de l'eau. Le nouveau module de préparation des projets (MPP) que la BEI a instauré en faveur du secteur de l'eau (3 millions d'EUR) permettra de financer, au cours des trois prochaines années, la préparation d'un minimum de huit projets ayant trait aux domaines de l'eau ou de l'assainissement dans la zone ACP.

Perspectives

Dans les années à venir, la BEI accordera la priorité aux infrastructures et au secteur financier. S'agissant des infrastructures, les efforts continueront de porter essentiellement sur les investissements de base dans des domaines comme l'énergie, l'assainissement et l'eau, la priorité étant accordée aux projets du secteur privé et aux initiatives régionales (concernant plusieurs pays). Les opérations menées dans le secteur financier, notamment l'acheminement de ressources au travers d'institutions financières et de fonds de capital-investissement locaux, ont généralement un double objectif : soutenir le développement des marchés financiers locaux et financer les entreprises de petite taille, y compris les microentreprises.

Quelques projets clés en 2006

- Prêt de 9,75 millions d'EUR sur les ressources propres de la Banque à la Barbados Light and Power Company à l'appui d'un projet d'énergie éolienne (4^{ème} concours en faveur de la BLPC). Le projet a pour objectif de remplacer de coûteux combustibles fossiles par une solution plus écologique et de réduire les émissions atmosphériques. Le projet est admissible à un financement au titre du Mécanisme de financement relatif aux changements climatiques (MFCC) de la Banque ; il est également probable qu'il pourra être enregistré dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto. La BLPC a demandé à bénéficier du Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (MATCC) de la Banque pour faciliter ses démarches en vue d'obtenir cet enregistrement et la bonification de taux d'intérêt qui s'y rattache.
- Prêt de 3,5 millions d'EUR en faveur du projet sylvicole de Kolombangara, qui concerne la réhabilitation d'une plantation de feuillus tropicaux, en mauvais état, et le renouvellement du matériel d'exploitation forestière, dans la province occidentale des Îles Salomon. Le projet soutient également la gestion communautaire durable des forêts naturelles en contribuant à l'adoption des meilleures pratiques en matière de récolte et de commercialisation.
- Prêt de 80 millions d'EUR sur les ressources propres de la Banque à ESKOM Holdings Ltd, la compagnie publique d'électricité d'Afrique du Sud, en vue de la construction d'une interconnexion pour le transport d'électricité à haute tension entre Johannesburg et Le Cap.

L'activité de la BEI en Amérique latine et en Asie

En Amérique latine et en Asie, l'activité de prêt de la BEI est régie par les mandats que lui confie l'Union européenne (UE). Au titre des précédents mandats, la Banque a été autorisée à accorder des prêts à concurrence de 4,405 milliards d'EUR. Le premier mandat remonte à 1993 et le dernier, portant sur 2,48 milliards d'EUR, couvre la période allant du 1^{er} février 2000 au 31 janvier 2007.

Depuis le début de ses opérations dans les pays ALA en 1993, la BEI a signé 95 prêts totalisant 4,762 milliards d'EUR. Sur ce montant, 55 % ont été affectés à des projets réalisés en Amérique latine et 45 % à des projets en Asie. Les fonds ont été utilisés pour financer des investissements productifs présentant un intérêt mutuel pour l'UE et pour le pays partenaire concerné par le projet, conformément aux objectifs de coopération de l'Union européenne.

En 2006, les opérations de prêt de la BEI en faveur de projets situés en Amérique latine et en Asie ont totalisé 483 millions d'EUR, dont 240 millions d'EUR pour 5 projets en Amérique latine (Brésil, Colombie, Équateur, Honduras et Pérou) et 243 millions d'EUR pour 5 projets en Asie (Pakistan, Viêt Nam, Sri Lanka et Maldives).

En Amérique latine, par exemple, la Banque a signé un prêt de 20 millions d'EUR en faveur de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) pour appuyer la réalisation d'investissements sur un tronçon de 100 km du corridor qui relie, au Honduras, la côte atlantique à la côte pacifique. Ce projet fait partie du plan d'action régional Puebla-Panamá, dont l'objectif est d'améliorer les infrastructures transfrontalières en Amérique centrale et au Mexique.

En Asie, la BEI a contribué aux actions menées par l'UE et la communauté internationale pour réduire l'impact des catastrophes naturelles sur cette région, au travers notamment de la signature de prêts destinés au financement d'opérations de reconstruction suite au tsunami aux Maldives et au Sri Lanka et à la construction d'une cimenterie dans une région du Pakistan touchée par un tremblement de terre.

Le nouveau mandat ALA

En vertu de son nouveau mandat, qui couvre la période 2007-2013, la BEI est autorisée à accorder des prêts à concurrence de 3,8 milliards d'EUR, assortis de la garantie communautaire, pour les opérations menées dans les pays partenaires d'Amérique latine et d'Asie. Il s'agit d'une augmentation sensible – 53 % – par rapport au mandat couvrant la période 2000-2006. Ce mandat est subdivisé en deux enveloppes indicatives, l'une de 2,8 milliards d'EUR pour l'Amérique latine et l'autre de 1 milliard d'EUR pour l'Asie.

Les activités de la Banque dans les pays ALA iront de pair avec la stratégie de coopération de l'UE dans ces régions. D'un point de vue sectoriel, les objectifs de la BEI dans ses opérations de prêt en Amérique latine et en Asie ont été élargis, puisqu'ils couvriront, outre la protection de l'environnement (y compris l'atténuation des changements climatiques), des projets qui contribuent à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'UE. Les opérations de la BEI continueront en outre de soutenir la présence de l'UE sur ces continents par le biais d'investissements directs étrangers et de transferts de technologies et de savoir-faire.

Pour plus d'information, visiter le site de la BEI www.bei.org.

Contacts Presse : Bureau de presse: presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99
Questions générales : Infodesk BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99